



DÉCISION N° DEC-III.1/115-VI/2022

PORTANT RÉVISION DE LA NORME COMMERCIALE APPLICABLE AUX HUILES D'OLIVE ET AUX HUILES DE GRIGNONS D'OLIVE

LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,

Vu l'Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table et en particulier son article premier « Objectifs de l'Accord » en matière de normalisation et de recherche, concernant l'uniformisation des législations nationales et internationales relatives aux caractéristiques physico-chimiques et organoleptiques des huiles d'olive, des huiles de grignons d'olive et des olives de table afin d'éviter toute entrave aux échanges, et son Chapitre VI « Dispositions concernant la normalisation » ;

Vu les recommandations formulées par le Comité de chimie et normalisation lors de sa 10^e réunion, dans le cadre de la 115^e session du Conseil des Membres ;

Considérant la position unanime des experts chimistes désignés par les Membres, lors de leur réunion des 5 et 6 octobre 2021, sur l'utilisation des méthodes du COI pour la détermination des composés phénoliques ;

Considérant les travaux réalisés par les experts chimistes dans le cadre des essais collaboratifs sur les composés phénoliques en vue d'inclure le document COI/T. 20/Doc. n° 29/Rev. 2 ;

DÉCIDE

1. D'adopter la Norme commerciale applicable aux huiles d'olive et aux huiles de grignons d'olive COI/T.15/NC n° 3/Rév. 18, jointe à cette décision, qui remplace et abroge la Norme commerciale applicable aux huiles d'olive et aux huiles de grignons d'olive COI/T.15/NC n° 3/Rév. 17 de novembre 2021;
2. Les Membres prennent, selon leur législation respective, toutes les dispositions appropriées en vue de l'application de la Norme adoptée et communiquent ces dispositions au Secrétariat exécutif dès leur intervention;
3. Les États non-membres intéressés au commerce international des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive sont invités à prendre en



INTERNATIONAL
OLIVE
COUNCIL

CONSEJO
OLEICOLA
INTERNACIONAL

CONSEIL
OLEICOLE
INTERNATIONAL

CONSIGLIO
OLEICOLO
INTERNAZIONALE

المجلس
الدولي
للزيتون

considération la Norme adoptée et à adapter leurs réglementations aux dispositions de ladite Norme.

Amman (Jordanie), 8 juin 2022

M. Kaled Musa Al Henefat
Président du Conseil oléicole international